

ÉCO-DÉLÉGUÉS

Réalisez vos projets
avec le financement
participatif



**TRousse
PROJETS**

www.trousseaprojets.fr

La Trousse à projets, comment ça marche ?

La Trousse à projets (www.trousseaprojets.fr) est une plateforme de financement participatif au service de projets portés par des enseignants et/ou leurs élèves. Elle offre à tous (particuliers et entreprises) la possibilité de contribuer au financement de ces projets.



Qui peut déposer un projet ?

Tout éco-délégué disposant d'une adresse académique par l'intermédiaire du CVC, du CVL, de la MDL ou d'un membre de l'équipe pédagogique.



Comment se déroule la campagne ?

Vous fixez votre durée de collecte (maximum 60 jours) et, entouré de votre équipe projet, vous animez votre collecte pour mobiliser des donateurs grâce aux outils disponibles en ligne.



Sous quelles conditions est-il validé ?

Le contenu du projet doit respecter la charte de la Trousse à projets consultable en ligne. Il doit être réalisé pour partie sur le temps scolaire. Vous précisez le calendrier du projet, fixez vos objectifs financiers et désignez la structure bénéficiaire des fonds. L'équipe de la Trousse vous donne une réponse sous 48h.



À qui l'argent est-il versé ?

L'argent est versé à la structure que vous avez désignée (le collège, le lycée, la MDL, ou la coopérative scolaire).



Comment préparer sa campagne ?

Vous rédigez et mettez en forme la page de présentation du projet. Vous préparez la stratégie de communication avec l'équipe de la Trousse.



Que faire après la collecte ?

Vous envoyez les contreparties aux donateurs et vous publiez en ligne des actualités sur la réalisation de votre projet.

Les étapes d'une campagne de collecte



Quelques repères

En 2019, sur 634 projets publiés :

73 %

ont atteint leur objectif de collecte.

1 195 €

ont été collectés en moyenne par projet.



Les dons sur la plateforme sont éligibles à la déduction d'impôts.

5 000 €

a été le montant maximum collecté par un projet écologique.